



Niveau 3 - RNCP39492

Objectif

Le titulaire du CAP rentrayeur est un professionnel qualifié en restauration et entretien des tapis et des tapisseries.

Cette certification se décline en deux options.

En option tapis, il réalise tous types de réparations : arrêter les extrémités par un point à la laine ou un point de boutonnière, refait ou répare des lisières, retisse une extrémité déchirée dans un tapis d'Orient ou un tapis de la Savonnerie, répare ou retisse la trame, reforme le dessin ou comble un trou dans un tapis ancien, refait des franges, double un tapis et effectue tout travail d'apprêtage. Enfin il effectue tout travail de réparation dans un tapis mécanique (carpettes et moquette).

En option tapisserie, il réalise tous types de réparations : reconstituer le fil de chaîne, recoudre les relais de la tapisserie, tisser des parties déchirées ou manquantes, retisser un galon, détisser d'anciennes reprises en retissant selon le style, doubler une tapisserie, assurer les finitions, enfin réparer les tapisseries mécaniques. Le rentrayeur en tapisserie maîtrise les différents procédés de tissage, notamment le tissage des tapisseries de haute et de basse lisse.

Délais et Modalités d'accès

Les candidatures sont à adresser de janvier à avril pour une rentrée en septembre ;

Le dossier est à télécharger avec les dates précises de candidatures sur notre site : mobiliernational.culture.gouv.fr

Admissibilité sur dossier, puis admission après tests et entretien.

Tarif

Formation sans frais d'inscription ni de fournitures.

Public

Public éligible au contrat d'apprentissage.

Candidat avec des bonnes dispositions pour le dessin et le goût du travail minutieux.

Durée

Contrat d'apprentissage de 2 ans - en alternance : 2,5 jours en formation/semaine - 2,5 jours en atelier-école/semaine. Les candidats déjà titulaires d'un CAP sont dispensés des enseignements généraux et suivent 3,5 jours d'atelier-école/semaine.

Accessibilité

Les personnes qui rencontreraient des difficultés issues d'une situation de handicap même léger, sont priées de bien vouloir contacter notre référent handicap afin d'envisager les modalités d'accessibilité et d'adaptation à la formation.

Pré-requis

Brevet des collèges.

Contrat d'apprentissage

Après admission, un contrat d'apprentissage de 2 ans est proposé par les Manufactures nationales dans l'atelier de rentraiture où le candidat a été accepté.

Méthodes mobilisées

Formation en alternance en atelier école en relation directe avec la pratique professionnelle. Suivi individualisé des travaux. La pratique régulière hebdomadaire en arts appliqués stimule la précision du geste et la connaissance de la couleur. L'histoire de l'art vient compléter la culture professionnelle et permet le lien régulier entre théorie et pratique. Livret d'apprentissage personnel avec suivi des entretiens en atelier.

Moyens techniques et Encadrement

Ateliers-école professionnels et matière d'œuvre et de dessin fournis. Formation encadrée par le CFA des Manufactures nationales et son équipe administrative et ses référents handicap et mobilité, ainsi que l'équipe pédagogique constituée des formateurs techniques et enseignants de l'école des arts textiles.

Contenus

Enseignements généraux communs aux CAP.
Enseignements professionnels : Arts appliqués - Histoire de l'art.
Atelier école pour la pratique professionnelle.

<https://referentiels-professionnels.eduscol.education.fr/b121.html>

Modalités d'évaluation

Suivi pédagogique et évaluation des acquis en formation et en atelier.
Examen final ponctuel et Contrôle en Cours de Formation (CCF).
Pas de Certification par blocs de compétences.

Date de certification :

Date enregistrement fiche : 01/08/2024
<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/39492/>
Eduscol : <https://eduscol.education.fr/referentiels-professionnels/b121.html>
Nom du certificateur : Ministère de l'Education nationale et de la jeunesse

Lieux et coordonnées

CFA des manufactures nationales
1 rue Barbier du Mets - 75013 Paris
01 44 08 52 06

<https://www.mobiliernational.culture.gouv.fr/fr/nous-connaître/sinscrire-a-la-formation>

Débouchés

Le ou la titulaire de ce CAP exerce dans des entreprises artisanales ou TPE spécialisées en restauration ou dans les Manufactures nationales après obtention du BMA et présentation du concours 'Technicien d'art' du Ministère de la Culture.

Poursuite d'études

Ce CAP permet de poursuivre des études en 2 ans en Brevet des Métiers d'Art (BMA) : option D rentraiture tapis en contrat d'apprentissage ou option E rentraiture tapisserie en contrat d'apprentissage à l'école des Arts textiles.
La formation ne donne pas lieu à des équivalences et des passerelles.

Le CFA des Manufactures nationales

Un CFA public dédié aux métiers d'art.
Des formations d'excellence dans les Manufactures et ateliers nationaux.
Une formation gratuite et rémunérée.

L'école des Arts textiles du Mobilier national

L'école des Arts textiles forme des apprentis aux métiers des Manufactures nationales de textile en création ou en restauration.

Les Manufactures nationales, Sèvres & Mobilier national

L'établissement public est l'employeur des apprentis de l'école des Arts textiles et du CFA des Manufactures nationales.

Nous contacter

Ecole des Arts textiles :
isabelle.dudognon@culture.gouv.fr
rosario.rodriguez@culture.gouv.fr